



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Société Chocolaterie des Ducs de Bourgogne – Projet de construction d'un nouveau site de production sur Ecoparc Dijon-Bourgogne - Demande d'aide à l'immobilier**

Plus de quatre ans après sa fermeture en avril 2021, et trois ans après sa reprise par son ancien directeur général, la Chocolaterie des Ducs de Bourgogne continue d'exploiter et de développer la marque « La Chocolaterie de Bourgogne » à partir de sa boutique rue de Cracovie en ZAE Cap Nord et s'apprête aujourd'hui à réimplanter la seule manufacture chocolatière à vocation industrielle de Bourgogne à travers la construction d'une nouvelle usine au sein de l'Écoparc Dijon-Bourgogne, à Saint-Apollinaire.

Alors que le site industriel historique, implanté en ZAE Cap Nord, était adapté à une production industrielle de masse, la nouvelle usine aura vocation, quant à elle, à développer une production semi-industrielle de proximité pour répondre à une stratégie de croissance articulée autour du marché local via les boutiques et la grande distribution ainsi que les marques de distributeurs (MDD) pour d'autres industriels. L'ambition est également à terme de développer un réseau de franchise.

Dès la première phase du projet et l'ouverture du laboratoire/manufacture, le nouveau site de la Chocolaterie de Bourgogne prévoit de porter les effectifs à une vingtaine de personnes, contre une quinzaine actuellement. Puis, d'ici 3 à 5 ans, l'effectif total est prévu d'atteindre les quarante salariés.

La Chocolaterie de Bourgogne a choisi l'Ecoparc Dijon Bourgogne pour sa proximité immédiate avec les axes autoroutiers, la rocade et les grandes zones commerciales, sans oublier le centre-ville qui reste un lieu stratégique pour l'entreprise.

Le montant global du projet est d'environ 3,3 millions d'euros et consiste en la construction d'un bâtiment de près de 1 100 m² de locaux d'activité sur un terrain de 5 348 m².

Par courrier en date du 17 novembre 2025, le dirigeant de la société sollicite Dijon métropole pour une subvention d'aide à l'immobilier.

Une convention signée le 24 janvier 2024 entre Dijon métropole et la région Bourgogne Franche-Comté fixe les conditions d'attribution de cette aide.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté est ainsi sollicité concomitamment pour une subvention du FEDER, sa décision étant conditionnée à l'intervention de la Métropole.

Compte-tenu que ce projet de développement entre dans la filière d'excellence agroalimentaire de la Métropole, qu'il contribue par ailleurs à relancer une production emblématique du territoire, un fleuron de l'industrie agro-alimentaire dijonnaise, et que le bâtiment à construire sera conforme à la norme environnementale 2020 vertueux écologiquement et frugale énergétiquement, il est proposé que Dijon métropole apporte une aide à l'immobilier sous forme de subvention à hauteur de 50 000 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une aide à l'immobilier à la Chocolaterie de Bourgogne sous forme d'une subvention de 50 000 €;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2025.

SCRUTIN POUR : 83

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)